

ASSOCIATION DREAM
9 avenue Buffon
45063 ORLEANS CEDEX 02
Du 01/01/2020 au 31/12/2020

2050

Réel Normal BIC

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

Formulaire millésime 2021

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
4500302	321239	05	EM	651
N° Siret	50834963600011			

Exercice ouvert le	01/01/20	et clos le	31/12/20	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209- 0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
ASSOCIATION DREAM 9 avenue Buffon 45063 ORLEANS CEDEX 02					
SIRET 5 0 8 3 4 9 6 3 6 0 0 0 1 1			Mél : pauline.gonthier@poledream.org		
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		

REGIME FISCAL DES GROUPES					
<i>Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)</i>					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales , désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					

						SIRET															
B ACTIVITE																					
Activités exercées		Ingénierie, études techniques												Si vous avez changé d'activité, cochez la case							
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 31 %				Bénéfice imposable à 28 %				Déficit				5 795							
		Bénéfice imposable à 15 %				Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %															
2 Plus-values																					
PV à long terme imposables à 15 %						PV à long terme imposables à 19 %								PV exonérées (art. 238 quinquies)							
Autres PV imposables à 19 %						PV à long terme imposables à 0 %															

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches																							
Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>				☐				Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i>				☐				Pôle de compétitivité, art. 44 <i>undecies</i>				☐			
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i>				☐				Zone franche d'activité, art. 44 <i>quaterdecies</i>				☐				Zone de restructuration de la défense art. 44 <i>terdecies</i>				☐			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>				☐				Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art . 44 <i>octies A</i>				☐				Autres dispositifs				☐			
								Zone de développement prioritaire, art.44 <i>septdecies</i>				☐											
Société d'investissement immobilier cotée				☐				Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)								Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %							

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :												dans le secteur productif, art. 244 <i>quater W</i> du CGI (cocher la case)									
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts																			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.																			

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																			
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %																			

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)																			
1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre																			
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée												Nom / Adresse 0							
												N°							
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre																			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe												Nom / Adresse							
												N°							

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE																											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?												OUI		X		NON				Si oui, indication du logiciel utilisé				ISACOMPTA CONNECT			

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .																			
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :										Nom et adresse du conseil :											
CHD ORLEANS 51-55 BOULEVARD DU CHATEAUDUN 45016 ORLEANS CEDEX 01																					
Tél : 0238621289										Tél :											
OGA/OMGA		Viseur conventionné				(Cocher la case correspondante)				Identité du déclarant :											
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :										Date : 25/03/21 Lieu : ORLEANS											
										Président PIERRE Daniel											
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur conventionné																				Signature	
Examen de conformité fiscale (ECF)				prestataire :																	

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

H										RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS																								
Montant global brut des distributions (1)					payées par la société elle-même					a							payées par un établissement chargé du service des titres					b												
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)															c																			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées															d																			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)																				e														
																				f														
																				g														
																				h														
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)															i																			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI															j																			
Montant des revenus répartis (5)															Total (a à h)																			
I										REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants										Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.																						
										Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Montant des sommes versées :																				
														à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits				à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6												
1										2		3		4				5		6		7				8								
J										DIVERS																								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																																		
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																		
K										CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION																								
REMUNERATIONS															MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %																			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)															MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																			
															MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice																			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)															MVLT réalisée au cours de l'exercice																			
															MVLT restant à reporter																			

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION DREAM		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise 9 avenue Buffon 45063 ORLEANS CEDEX 02		Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 5 0 8 3 4 9 6 3 6 0 0 0 1 1			Néant ☐ *		
		Exercice N clos le, 31/12/2020			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
		Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC	
		Frais de développement*	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 213
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	11 507
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	43 390
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	300
TOTAL (II)		BJ	BK	56 411	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	200
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	169 742
		Autres créances (3)	BZ	CA	315 874
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
Disponibilités		CF	CG	370 700	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	33 109	
	TOTAL (III)	CJ	CK	889 624	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	946 035	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

Désignation de l'entreprise ASSOCIATION DREAM

Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)		DA	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
	Ecarts de réévaluation (2)*	(dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)		DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)*	(Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves	(Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau		DH	323 731
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	-5 795
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	317 936
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	95 177
	TOTAL (III)		DR	95 177
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	180
	Emprunts et dettes financières divers	(Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	145 530
	Dettes fiscales et sociales		DY	81 529
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	11
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	252 217
	TOTAL (IV)		EC	479 467
	Ecarts de conversion passif *		ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	892 580
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	479 467
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION DREAM

Néant ☐ *

			Exercice N						
			France			Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA	1 742	FB		FC	1 742	
	Production vendue {	biens * services *	FD		FE		FF		
			FG	160 704	FH		FI	160 704	
			FJ	162 446	FK		FL	162 446	
	Chiffres d'affaires nets *						FM		
	Production stockée *						FN		
	Production immobilisée *						FO	291 847	
	Subventions d'exploitation						FP	184 487	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)						FQ	13	
	Autres Produits (1) (11)						FR	638 792	
		Total des produits d'exploitation (2) (I)							
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS		
	Variation de stock (marchandises) *						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	298 641	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	4 648	
	Salaires et traitements *						FY	256 621	
	Charges sociales (10)						FZ	99 893	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	2 706	
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	3 040	
			Total des charges d'exploitation (4) (II)						
			1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	510	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
			Total des produits financiers (V)						
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR		
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
			Total des charges financières (VI)						
		2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							
		3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>ASSOCIATION DREAM</u>		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA 13	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC 65 010	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD 65 022	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG 44 571	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH 44 571	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI 20 451		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL 704 325		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM 710 119		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN -5 795		
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP
			- Crédit-bail immobilier	HQ
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)		HX
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)		RC
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)		RD
	(9)	Dont transfert de charges		A1 184 487
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	A2
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4 3 031
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	Facultatives A6	Obligatoires A9
			dont cotisations facultatives Madelin	A7
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
FONDS NEWSKIN A REPORTER Fonds dédiés - engagement à ré		38 664		
REPORT FONDS DEDIES BD4R Fonds dédiés - engagement à ré		5 666		
REPORT FONDS PIVOTS REPORT PIVOTS		241		
IJSS TROP PERCU			13	
FONDS GIEP A REPORTER Fonds dédiés - engagement à ré			60 250	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise										ASSOCIATION DREAM										Néant ☐ *														
CADRE A			IMMOBILISATIONS							Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations																				
										1				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence				2				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				3								
INCORP.	Frais d'établissement et de développement												TOTAL I		CZ					D8					D9									
	Autres postes d'immobilisations incorporelles												TOTAL II		KD	1 213				KE					KF									
CORPORELLES	Terrains														KG					KH					KI									
	Constructions	Sur sol propre		[		Dont Composants		L9						KJ					KK					KL										
		Sur sol d'autrui		[		Dont Composants		M1						KM					KN					KO										
		Installations gales, agencts*, aménagts des constructions		[		Dont Composants		M2						KP					KQ					KR										
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[		Dont Composants		M3						KS	11 507				KT					KU										
		Installations générales, agencements, aménagements divers *														KV					KW					KX								
		Matériel de transport *														KY					KZ					LA								
		Matériel de bureau et mobilier informatique														LB	41 532				LC					LD	1 859							
		Emballages récupérables et divers *														LE					LF					LG								
	Immobilisations corporelles en cours														LH					LI					LJ									
	Avances et acomptes														LK					LL					LM									
	TOTAL III														LN	53 039				LO					LP	1 859								
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence														8G					8M					8T								
Autres participations														8U					8V					8W										
Autres titres immobilisés														1P					1R					1S										
Prêts et autres immobilisations financières														1T	300				1U					1V										
TOTAL IV														LQ	300				LR					LS										
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)														ØG	54 552				ØH					ØJ	1 859									
CADRE B			IMMOBILISATIONS							Diminutions						Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence														
										par virements de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				3				Valeur d'origine des immobi- lisations en fin d'exercice												
										1				2								4												
INCORP.	Frais d'établissement et de développement												TOTAL I		IN					CØ					DØ					D7				
	Autres postes d'immobili- sations incorporelles												TOTAL II		IO					LV					LW	1 213				1X				
CORPORELLES	Terrains														IP					LX					LY					LZ				
	Constructions	Sur sol propre		IQ										MA					MB					MC										
		Sur sol d'autrui		IR										MD					ME					MF										
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS										MG					MH					MI										
	Installations techniques, matériel et outillage industriels														IT					MJ					MK	11 507				ML				
	Autres immobi- lisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers		IU										MM					MN					MO										
		Matériel de transport		IV										MP					MQ					MR										
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW										MS					MT	43 390				MU										
		Emballages récupérables et divers *		IX										MV					MW					MX										
	Immobilisations corporelles en cours														MY					MZ					NA					NB				
	Avances et acomptes														NC					ND					NE					NF				
TOTAL III														IY					NG					NH	54 898				NI					
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence														IZ					ØU					M7					ØW				
	Autres participations														IØ					ØX					ØY					ØZ				
	Autres titres immobilisés														I1					2B					2C					2D				
	Prêts et autres immobilisations financières														I2					2E					2F	300				2G				
	TOTAL IV														I3					NJ					NK	300				2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)														I4					ØK					ØL	56 411				ØM					

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION DREAM						Néant ☒ *
Exercice N clos le 31/12/2020						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....						-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....						=
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise ASSOCIATION DREAM											Néant ☐ *				
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY			EL			EM			EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	1 213		PF			PG			PH	1 213		
Terrains			PI			PJ			PK			PL			
Constructions	Sur sol propre		PM			PN			PO			PQ			
	Sur sol d'autrui		PR			PS			PT			PU			
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions		PV			PW			PX			PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	11 507		QA			QB			QC	11 507		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD			QE			QF			QG			
	Matériel de transport		QH			QI			QJ			QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	38 029		QM	2 706		QN			QO	40 735		
	Emballages récupérables et divers		QP			QR			QS			QT			
TOTAL III			QU	49 536		QV	2 706		QW			QX	52 242		
TOTAL GENERAL (I + II+ III)			ØN	50 749		ØP	2 706		ØQ			ØR	53 455		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres Immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d' autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales,agenc et am. divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW				Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY				Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *													
			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9			Z8			
Primes de remboursement des obligations									SP			SR			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise ASSOCIATION DREAM							Néant ☐ *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinques H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obli- gations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	115 616	5W	44 571	5X	65 010	5Y	95 177	
	TOTAL II	5Z	115 616	TV	44 571	TW	65 010	TX	95 177	
	Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
- corporelles			6E		6F		6G		6H	
- Titres mis en équivalence			Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
- titres de participation			9U		9V		9W		9X	
- autres immobilisa- tions financières (1) *			Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S		
Sur comptes clients		6T		6U		6V		6W		
Autres provisions pour dépréciation (1)*		6X		6Y		6Z		7A		
TOTAL III		7B		TY		TZ		UA		
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	115 616	UB	44 571	UC	65 010	UD	95 177	
Dont dotations et reprises		{	- d'exploitation	UE		UF				
			- financières	UG		UH				
			- exceptionnelles	UJ	44 571	UK	65 010			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise : ASSOCIATION DREAM										Néant ☐ *				
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL			UM			UN			
	Prêts (1) (2)				UP			UR			US			
	Autres immobilisations financières				UT	300		UV			UW	300		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA									
	Autres créances clients				UX	169 742		169 742						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)				Z1									
	Personnel et comptes rattachés				UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	97		97						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	1 796		1 796						
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	37 428		37 428						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN	515		515						
		Divers			VP	276 038		276 038						
	Groupe et associés (2)				VC									
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR										
Charges constatées d'avance					VS	33 109		33 109						
TOTAUX					VT	519 024		VU	518 724		VV	300		
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD									
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF								
CADRE B			ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4			
Emprunts obligatoires convertibles (1)			7Y											
Autres emprunts obligatoires (1)			7Z											
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG											
	à plus d'1 an à l'origine		VH	180		180								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A											
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	145 530		145 530								
Personnel et comptes rattachés			8C	20 366		20 366								
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	25 724		25 724								
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E											
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	29 164		29 164								
	Obligations cautionnées		VX											
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	6 276		6 276								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J											
Groupe et associés (2)			VI											
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	11		11								
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2											
Produits constatés d'avance			8L	252 217		252 217								
TOTAUX			VY	479 467		VZ	479 467							
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ			(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques			VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK			* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD							

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION DREAM				Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET	☐	Néant ☐ *	Exercice N, clos le : 31/12/2020			
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WA			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		WB			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l' IS)		WG		XE			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW			
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)								I7			
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7				
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux de 0 %					I8				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					ZN				
								WN				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l' IS)								WO				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		XR				
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		WQ				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3				
								TOTAL I				
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*								WS	5 795			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058- B-SD, cadre III)								WT				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l' IR)						WV				
		- imposées aux taux de 0 %						WH				
		- imposées aux taux de 19 %						WP				
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW				
		- imputées sur les déficits antérieurs						XB				
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %								I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ			
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A		XA			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								ZX				
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								ZY			
	Majoration d'amortissement*								XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2		J.E.I. (art.44 sexies A)	L5		XF	
		ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	ØV		S.I.I.C. (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA			
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC			
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l' IS)								XS				
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH				XG			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC							
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD							
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI		Créance dé gagée par le report en arrière de déficit	ZI							
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL										
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2				
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :								XI		XH	5 795	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l' IS)*								ZL		XJ	5 795	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l' IS) *										XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN		XO	5 795	

Désignation de l'entreprise		ASSOCIATION DREAM		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice ⁽²⁾	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	5 795
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)				YK	5 795
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis A1: 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	26 480
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :			YN		YO
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case comprend au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise <u>ASSOCIATION DREAM</u>															Néant ☐ *								
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	299 827			AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit être égal au total II)		ZB												
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	23 905						ZD												
	Prélèvements sur les réserves			ØE							ZE												
											ZF												
	TOTAL I			ØF	323 731						ZG	323 731											
															ZH	323 731							
RENSEIGNEMENTS DIVERS															Exercice N :								
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)										J7				YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier														YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus														YS								
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance														YT	6 995							
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)										J8				XQ	24 247							
	- Personnel extérieur à l'entreprise														YU	119 128							
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)														SS	25 745							
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages														YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)										ES	56 287			ST	122 526							
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD														ZJ	298 641							
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE														YW	1 209							
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)										ZS				9Z	3 439							
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD														YX	4 648							
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée														YY	64 997							
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations														YZ	35 322							
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2020)														ØB	257 829							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *														ØS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *														ZK								
	- Numéro de centre agréé *										XP												
	- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI)														ZR								
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice														RG								
RÉGIME DE GROUPE *	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI														RH								
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA				Plus-values à 15 %			JK				Plus-values à 0 %			JL					
								Plus-values à 19 %			JM				Imputations			JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD				Plus-values à 15 %			JN				Plus-values à 0 %			JO					
								Plus-values à 19 %			JP				Imputations			JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH				N° SIRET de la société mère du groupe			JJ												

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION DREAM

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⑦			Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
					19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨							
	Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)	(B) avec une ventilation par taux				(C)
	Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION DREAM		Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant ☒ *
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
	N-8				
	N-9				
TOTAL 2					
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS (Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.)					
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION DREAM

Néant ☒ *

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à
22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①

① Entreprises soumises à l'IS

② Entreprises soumises à l'IR

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,80 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins values			Imputations sur les plus- values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'IS relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION DREAM				Néant ☒ *			
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

* des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION DREAM															Néant ☐ *											
Exercice ouvert le : 01/01/2020										et clos le : 31/12/2020					Durée en nombre de mois <table border="1"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>					1	2					
1	2																									
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																										
Effectif moyen du personnel * :															YP		7									
Dont apprentis															YF											
Dont handicapés															YG											
Effectifs affectés à l'activité artisanale															RL											
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE																										
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE																										
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															OA		162 446									
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées															OK											
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante															OL											
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges															OT											
TOTAL 1															OX		162 446									
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																										
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OH		13									
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															OE											
Subventions d'exploitation reçues															OF		291 847									
Variation positive des stocks															OD											
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															OI											
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															XT											
TOTAL 2															OM		291 860									
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																										
Achats															ON		4 183									
Variation négative des stocks															OQ											
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances															OR		274 966									
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															OS		4 010									
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															OZ											
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OW		3 040									
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															OU											
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															O9											
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante															OY											
TOTAL 3															OJ		286 200									
IV - Valeur ajoutée produite																										
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + total 2 - total 3)															OG		168 106									
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																										
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.															SA		168 106									
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																										
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD																										
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre															EV		X									
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)															GX		162 446			Effectifs au sens de la CVAE *		EY		7		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)															HX											
Période de référence															GY		0 1 / 0 1 / 2 0 2 0			GZ		3 1 / 1 2 / 2 0 2 0				
Date de cessation															HR		/ / / / / / / / / /									

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CG

(1)

Néant * ☒

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2020

N° SIRET

5 0 8 3 4 9 6 3 6 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ASSOCIATION DREAM

ADRESSE (voie)

9 avenue Buffon

CODE POSTAL

45063

VILLE

ORLEANS CEDEX 02

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.



(1)

☒ Néant *

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET : 50834963600011

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ASSOCIATION DREAM

ADRESSE (voie) 9 avenue Buffon

CODE POSTAL 45063

VILLE ORLEANS CEDEX 02

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise ASSOCIATION DREAM
Numéro de siret 50834963600011

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Montant sur formulaire 2053	44 571	60 262
REPRISE FONDS DEDIES PIVOTS		4 760
Total	44 571	65 022

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Désignations	Montant
FAE FWT CPLT TEMPS PASSE Usagers, produits non facturés	4 451
SALAIRES 05/2020 ACTIVITE PARTIELLE	462
SALAIRES 01/2020 IJSS NETTES SUBROGATION	2 274
SALAIRES 02/2020 IJSS NETTES SUBROGATION	2 127
SALAIRES 03/2020 IJSS NETTES SUBROGATION	2 699
SALAIRES 04/2020 IJSS NETTES SUBROGATION	1 328
SALAIRES 09/2020 IJSS NETTES SUBROGATION	43
IJSS TROP PERCU	13
IJSS REGUL BS 10/2020 SV	128
SOLDE SUBVENTION 2020 METROPOL SOLDE METROPOLE ORLEANS	12 000
SOLDE SUBVENTION 2020 RCVL SOLDE 2020 A RECEVOIR	50 000
SUBV BD4R A RECEVOIR 86 350*85%	73 398
FONDS DEDIES PIVOTS PAR PIVOTS 2020-2021	36 300
PAR SUBV NEWSKIN	262 744
REMBOURSEMENT TVS REGLEMENT A TORT	515
Total des produits à recevoir	448 480

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Désignations	Montant
Facture à recevoir Cotisation 2s2020	412
Facture à recevoir Honoraires 01/08-31/12/20	360
Facture à recevoir CYCL'EAU LILLE 30/09-01/10/20	780
Facture à recevoir ADHESION 2020	30 000
Facture à recevoir Acompte 12 exercice 2020	1 662
Facture à recevoir CGLE RENNES 29-30/01/2020	15 180
Facture à recevoir Solde honoraires 2020	2 496
Facture à recevoir Dépôt des comptes	50
Facture à recevoir Prime 5 mois 2020 Francis Bert	4 560
Facture à recevoir Mise à disposition Hervé Gabor	83 448
Facture à recevoir Affranchissement 2 S 2020	112
Provision CP Congés payés 31/12/2020	16 840
Provision RTT RTT AU 31.12.2020	3 526
Provision charges s/ CP Congés payés 31/12/2020	6 115
URSSAF COTISATIONS SUITE CONTROLE	1 690
SALAIRES 01/2020 TAXE D'APPRENTISSAGE	118
SALAIRES 02/2020 TAXE D'APPRENTISSAGE	156
SALAIRES 03/2020 TAXE D'APPRENTISSAGE	115
SALAIRES 04/2020 TAXE D'APPRENTISSAGE	127
SALAIRES 05/2020 TAXE D'APPRENTISSAGE	139
SALAIRES 06/2020 TAXE D'APPRENTISSAGE	190
SALAIRES 07/2020 TAXE D'APPRENTISSAGE	136
SALAIRES 08/2020 TAXE D'APPRENTISSAGE	114
SALAIRES 09/2020 TAXE D'APPRENTISSAGE	128
SALAIRES 10/2020 TAXE D'APPRENTISSAGE	121
SALAIRES 11/2020 TAXE D'APPRENTISSAGE	181
SALAIRES 12/2020 TAXE D'APPRENTISSAGE	193
SALAIRES 01/2020 OPCALIA CENTRE (211207.001/591	127
SALAIRES 02/2020 OPCALIA CENTRE (211207.001/591	215
SALAIRES 03/2020 OPCO ENTREPRISES DE PROXIMITE	125
SALAIRES 04/2020 OPCO ENTREPRISES DE PROXIMITE	135
SALAIRES 05/2020 OPCO ENTREPRISES DE PROXIMITE	157
SALAIRES 06/2020 OPCO ENTREPRISES DE PROXIMITE	187
SALAIRES 07/2020 OPCO ENTREPRISES DE PROXIMITE	144
SALAIRES 08/2020 OPCO ENTREPRISES DE PROXIMITE	101
SALAIRES 09/2020 OPCO ATLAS (211207.001/59162)	113
SALAIRES 10/2020 OPCO ATLAS (211207.001/59162)	106
SALAIRES 11/2020 OPCO ATLAS (211207.001/59162)	160
SALAIRES 12/2020 OPCO ATLAS (211207.001/59162)	170
Trésorerie Charges à payer CAP Frais de circularisation 2	180
Total des charges à payer	170 868

Désignation de l'entreprise ASSOCIATION DREAM
Numéro de siret 50834963600011

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Charges constatées d'avance			33 109		
Total des charges constatées d'avance			33 109		

Désignation de l'entreprise ASSOCIATION DREAM
Numéro de siret 50834963600011

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
PCA SUBV NEWSKIN Produits constatés d'avance			213 480		
PCA SUBV BD4R 73 397.5*19/36			38 738		
Total des produits constatés d'avance			252 217		

Copyright Groupe ISA (2021) ISACOMPTA